



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fonctionnement de La Poste dans le département des Ardennes

Question écrite n° 28959

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la fermeture de très nombreux bureaux de poste dans le département des Ardennes pendant cette période de crise sanitaire du covid-19 que la France connaît actuellement. Dans ce département rural, cette situation est vécue par la population comme un non-respect de ses missions de service public, notamment pour les foyers les plus modestes, qui rencontrent beaucoup de difficultés pour retirer leurs prestations sociales. D'autant plus que ces 23 bureaux ouverts sur 43 sur le territoire, ont des horaires réduits occasionnant des files d'attente importantes et des complications pour le respect de la distanciation sociale. Il lui demande, eu égard aux missions de service public de la Poste, que des mesures soient prises rapidement afin que l'ensemble des usagers et notamment les entreprises dont l'activité économique continue puissent de nouveau bénéficier des différents services. Il souhaite s'assurer également qu'à la date du 11 mai 2020, l'activité de La Poste pourra redémarrer normalement.

Texte de la réponse

La crise sanitaire a fortement touché les services postaux au même titre que toutes les activités économiques et les services publics du pays. Le Gouvernement a, dès le début de la crise, été très attentif à ce que La Poste continue à assurer, dans les meilleures conditions, les services essentiels à la vie quotidienne de nos concitoyens. Il a tout particulièrement insisté auprès de l'entreprise pour que toutes les mesures soient prises pour revenir dans les meilleurs délais, à un fonctionnement normal, notamment dans les territoires ruraux, où La Poste joue un rôle essentiel. Ainsi, à partir du 11 mai, La Poste a rétabli la plupart de ses prestations dans des conditions proches de la normale, dans le strict respect de l'exigence essentielle de protection des postiers et des clients, ce qui justifie le maintien partiel de procédures et d'organisations spécifiques. Dans le département des Ardennes, en lien avec la commission départementale de la présence postale territoriale, qui s'est réunie à plusieurs reprises entre avril et juillet, La Poste a pu organiser la réouverture progressive des points de contact. À la mi-juin, 106 des 108 points de contacts du département étaient ouverts, dont la totalité des 43 bureaux de poste. Pendant les congés d'été, tous les bureaux de poste sont restés ouverts. Durant le deuxième confinement, les bureaux de poste ont poursuivi leur activité dans des conditions normales, sauf cas ponctuel de fermeture de courte durée pour suspicion de Covid-19. Le retrait d'espèces et le versement des prestations sociales ont été des points d'attention majeurs pour le Gouvernement. La Poste a, en particulier, depuis le début de la crise, assuré chaque mois, le versement des prestations sociales aux 1,5 M d'allocataires clients de La Banque Postale. Les retraits de dépannage en agences postales communales ont été facilités avec un montant porté à 500 € au lieu de 350 €. Par ailleurs, en zones rurales, pour les personnes isolées dans l'incapacité de se déplacer, La Poste peut proposer de façon ponctuelle des solutions de remise d'espèces au domicile des clients de La Banque Postale. Enfin, La Poste a maintenu durant les périodes de confinement les services aux populations les plus fragiles et les plus isolées, en continuant à assurer la distribution six jours sur sept des repas, des médicaments et les visites aux personnes âgées. Elle a aussi assuré la distribution à domicile de masques aux personnes en situation de précarité, ainsi qu'aux très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME). Le Gouvernement continue de surveiller de près la bonne réalisation par La Poste

de ses missions de service public, de façon à garantir un haut niveau de qualité de service au profit des particuliers et des acteurs économiques et d'accompagner dans les meilleures conditions la reprise de l'activité dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28959

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3062

Réponse publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 941